

POLÉMIQUE : Lycée Maurice Ravel : « Une peine beaucoup trop faible »... Un homme qui avait menacé le proviseur écope d'une amende

Lundi, un internaute, poursuivi pour avoir menacé de « brûler vif » le proviseur de l'établissement, a été condamné à 600 euros d'amende et un stage de citoyenneté

R.L.D.



Des élèves de la cité scolaire Maurice-Ravel dans le 20e arrondissement de Paris, le 28 mars 2023. R. Le Dourneuf / 20 MINUTES

Des propos d'une grande violence. Ce lundi, un homme de 27 ans jugé au tribunal correctionnel de [Paris](#) pour avoir menacé de mort le [proviseur du lycée Maurice Ravel](#) (20e arrondissement) a

été condamné à une peine de soixante jours-amendes, soit 600 euros et à une obligation de [stage de citoyenneté](#) de cinq jours et à indemniser sa victime à hauteur de 3.000 euros.

Le 28 février 2024, une élève avait accusé le proviseur de l'avoir frappée pour avoir refusé de retirer son voile. Une accusation qui avait enflammé les réseaux sociaux au point que de nombreux messages de haine avaient pullulé sur Internet. Un internaute, le prévenu, avait écrit sur X : « C'est une dinguerie. [Faut le brûler vif, ce chien](#) ».

« Je regrette profondément et je demande pardon »

« Je regrette profondément et je demande pardon », avait déclaré l'internaute au tribunal lors de son procès en octobre.

« J'ai à nouveau entendu ses excuses, c'est bien, et il a été condamné, donc c'est bien aussi », a réagi Philippe Le Guillou, [le proviseur aujourd'hui retraité](#) et présent à l'énoncé du jugement. « Chaque procès remet tout sur le tapis donc ce n'est pas facile à vivre », a-t-il ajouté à la sortie du tribunal.

De son côté, son avocat, Me Francis Lec, s'est montré plus vindicatif : « Il s'agit d'une peine beaucoup trop faible ». Il a ajouté espérer que le parquet fera appel.

Ces 60 jours-amendes, d'un montant total de 600 euros, peuvent valoir des jours de prison si le condamné manquait à les payer. Aucune mention ne sera faite sur son casier judiciaire.



Mi-mars, un autre homme interpellé dans le cadre de cette enquête a été relaxé à [Lisieux \(Calvados\)](#), mais le parquet a fait appel. En novembre, le ministère public a requis dix mois de prison avec sursis à l'encontre d'un troisième homme jugé à [Bourg-en-Bresse \(Ain\)](#). Le délibéré sera rendu le 28 novembre.